



## **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 juillet 2005 à 19h.**

**Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.**

**La Municipalité siège en l'absence de Monsieur le Municipal Charles FORESTIER, excusé. Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL a annoncé son arrivée avec un peu de retard.**

**Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, les candidats à la naturalisation, ainsi que les téléspectateurs.**

#### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de : Mesdames Barbara CRIBLET, Martine FREY TAILLARD, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Karine GRIN, Valérie JAGGI WEPF, Joëlle MONNIN; Messieurs Stéphane BALET, Martin BARAGANO, Roland BUTTIKER, Patrick COSANDEY, Pascal FER, Jean-Paul GIROUD, David GRANDJEAN, Raymond GUYAZ, Daniel HOFMANN, Nunzio INDULSI, Jean-Louis KLAUS, Albert MARTIN, Philippe PAVID, Jean-Marc PERNET, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yan ROSSIER, Vassilis VENIZELOS, Gilles VERDON, Marc-Antoine VIQUERAT, Thierry VUAGNIAUX, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE.

Se sont excusés : Mesdames Barbara CRIBLET, Martine FREY TAILLARD, Karine GRIN, Valérie JAGGI WEPF, Messieurs Stéphane BALET, Martin BARAGANO, Pascal FER, David GRANDJEAN, Raymond GUYAZ, Daniel HOFMANN, Nunzio INDULSI, Jean-Louis KLAUS, Albert MARTIN, Philippe PAVID, Jean-Marc PERNET, Jean-Luc RAYMONDAZ, Vassilis VENIZELOS, Gilles VERDON, Marc-Antoine VIQUERAT, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE.

Absents : Messieurs Roland BUTTIKER, Patrick COSANDEY, Yan ROSSIER, Thierry VUAGNIAUX.

Arrivés après l'appel : Mesdames Silvia GIORGIATTI SUTTERLET et Joëlle MONNIN, qui avaient annoncé leur retard, ainsi que Monsieur Jean-Paul GIROUD.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare la séance ouverte.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2005**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

**3. ASSERMENTATION****Monsieur le Président :**

Le Conseil communal ayant un siège vacant, le Bureau du Conseil a procédé au remplacement du Conseiller démissionnaire.

Premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire Socialiste, Monsieur Pierre WYSSBROD, né en 1960, domicilié Foulques 30, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Peter OTHENIN-GIRARD.

Je prie Monsieur WYSSBROD de bien vouloir s'approcher de la table et incite notre assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 6 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Monsieur le Président.*

**Monsieur Pierre WYSSBROD :**

«Je le promets».

**Monsieur le Président :**

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance.

#### 4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Il n'y a pas eu aujourd'hui de demande pour *A vous la parole !*

La prochaine séance d'*A vous la parole !* aura lieu le jeudi 1er septembre. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à notre secrétaire ou à moi-même jusqu'au 22 août, date de la réunion du bureau du Conseil.

\* \* \* \* \*

Monsieur le Conseiller Nunzio INDULSI a eu le chagrin de perdre sa mère. Je lui adresse, ainsi qu'à sa famille, les messages de soutien du Conseil communal dans l'épreuve qu'il traverse actuellement.

\* \* \* \* \*

La Municipalité et le Conseil communal ont reçu une pétition du collectif des habitants et utilisateurs de la Bergerie, datée du 23 mai et munie de 1500 signatures. Je vous en donne lecture.

*Madame, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Du 14 au 29 mai, a lieu une rencontre entre occupants de toute la Suisse. Elle prend vie sous la forme d'une caravane pour l'autonomie et contre le contrôle social. Une caravane essentiellement cycliste, qui se déplace de Winterthur à Genève. Dans chaque ville a lieu différentes actions de soutien aux activités indépendantes et autogérées telles que les nôtres. Nous profitons du passage à Yverdon de cette caravane pour vous remettre aujourd'hui une pétition de soutien que nous avons fait circuler ces deux derniers mois.*

*Les 1508 signatures récoltées autant sur la place yverdonnoise que dans le reste du pays montrent que les activités de la Bergerie sont soutenues par un large public de toutes provenances et méritent plus d'attention que ce qui leur est pour le moment accordé.*

*Petit rappel des faits :*

*Depuis 2001, nous sommes un groupe de personnes désireuses de créer un centre culturel indépendant assorti d'un lieu de vie. Organisations de concerts, mise sur pied d'ateliers collectifs, échanges de savoir, récupérations, etc. Tous nos désirs initiaux se sont concrétisés finalement à la Bergerie.*

*Après d'infructueuses tractations avec divers propriétaires ainsi qu'avec vous-même – la lettre est adressée principalement à la Municipalité - nous décidons, en réponse à un réel problème de logement, d'occuper, en octobre 2003, un vieil immeuble situé sur l'avenue Clendy. Tout de suite, une friperie et un atelier de réparation de vélos sont créés, le tout ouvert à tous, gratuit et autogéré. Une troupe de jongleurs occupe régulièrement la grange et diverses activités ponctuelles sont proposées.*

*Face aux propriétaires, nous avons toujours soutenu avoir le droit d'occuper cette maison à l'abandon jusqu'au début effectif des travaux. D'entente avec eux, à l'aide d'un juge d'instruction, il est décidé que nous quittons les lieux fin mars 2004 pour laisser la place aux bulldozers.*

*Pour notre part, nous respectons le contrat et partons à la date dite. Il faudra au propriétaire un an de plus avant de commencer ses travaux...*

*Le 20 mars 2004, nous occupons tous ensemble ce que nous appelons déjà la Bergerie. Les premières semaines sont consacrées à la réparation de la maison. En effet, il n'y a plus aucune fenêtre, les portes ainsi que certaines parois intérieures sont arrachées, il n'y a à l'intérieur, que des feuilles mortes et des déchets. Cette maison est, de notoriété publique, totalement abandonnée depuis plusieurs années.*

*Messieurs STOLL Frères, propriétaires, refusent tout dialogue avec nous dès le début malgré plusieurs courriers restés sans réponse. Ils portent plainte le jour même. Ils menacent de nous chasser « avec mon fusil d'assaut » et, à plusieurs reprises de « détruire la maison, que vous soyez dedans ou pas ». L'un deux viendra même, au volant d'une machine de chantier, faire semblant de démonter le toit alors que nous nous trouvions sur place et à l'intérieur même du bâtiment !*

*Durant l'hiver, nous apprenons que la proposition a été faite, par les propriétaires, à la Municipalité, de racheter la maison pour un franc symbolique.*

*Si cette maison ne représente que cela, pourquoi ne pourrions-nous pas y rester durablement ? Et surtout, pourquoi ne pourrions-nous pas trouver un accord qui satisfait les deux parties. Nous avons déjà prouvé, après plus d'une année d'occupation, que nous ne dérangeons personne. Nous avons de très bons rapports autant avec les proches voisins qu'avec les promeneurs, mis à part Messieurs STOLL.*

*Notre projet n'a aucun égal en ville d'Yverdon et nous ne sommes pas les seuls à ressentir ce manque. L'idée d'un centre alternatif où il est possible de développer des projets de manière indépendante et gratuite et, surtout, de les présenter en public, nous paraît passablement importante dans une ville comme Yverdon. Nous nous sommes proposés de le réaliser et avons partiellement réussi : nous avons trouvé un lieu. Un lieu qui n'intéresse personne et où les éventuelles nuisances ne touchent personne.*

*Nous avons besoin maintenant non pas d'une faveur de la Municipalité, qui nous donnerait la maison, mais d'une médiation qui permettrait de mieux voir notre projet sur le long terme. Messieurs STOLL, seules personnes à qui nous posons problème, semblent prêts à se débarrasser de ce problème, mais au travers de la Municipalité.*

*Nous estimons que la ville devrait soutenir ce genre de projet, d'autant plus que nous ne demandons pas grand-chose. Une fois de plus, nous rappelons que nous sommes prêts à supporter tous les frais et les charges découlant de l'utilisation de la maison, voire même à payer un loyer.*

*Il nous paraît donc utile que nous nous rencontrions dans un futur proche, en vue de discuter de la meilleure manière de résoudre le problème avec Messieurs STOLL.*

Suivent les salutations et c'est signé le collectif des habitants et utilisateurs de la Bergerie.

Je vous donne lecture de la pétition, plus courte :

### ***Pétition de soutien au squat de la Bergerie***

*La Bergerie, maison sise au chemin Occidental 1, occupée depuis le 20 mars 2004, est un lieu de vie collectif autogérée où ont été mis sur pied divers ateliers à buts non lucratifs et ouverts à tous (atelier vélo, jardin biologique, friperie, salle de répétitions pour groupes locaux, concerts, atelier soudure).*

*Cela fait plusieurs années que nous cherchons activement et par tous les moyens un lieu tel que celui-ci. Nous trouvons notre action légitime car cette maison était laissée à l'abandon depuis plusieurs années. Le propriétaire actuel déclare ne plus en vouloir, mais refuse de parler avec nous alors que nous l'avons contacté à plusieurs reprises et avons proposé de payer un loyer symbolique, voire de racheter la maison.*

*La Municipalité refuse de soutenir notre projet alors qu'elle en a la possibilité et à moindre coût. En effet, les propriétaires lui ont proposé de vendre ledit bâtiment pour une somme symbolique de 1 franc.*

*Par cette pétition, nous demandons à la Municipalité la régularisation de la situation du squat ou la mise en oeuvre d'une alternative concrète.*

Le Bureau du Conseil a décidé de nommer une Commission pour traiter de cette pétition. Je prie les responsables des groupes de transmettre des noms à Madame RIEBEN à la fin de la séance.

\* \* \* \* \*

Le Bureau du Conseil a émis l'idée de faire siéger le Conseil communal sur la place Pestalozzi pour sa séance de septembre. Cette opération extra-muros a déjà été expérimentée avec succès en 1997 sous la présidence de Monsieur Daniel von Siebenthal. Elle avait rencontré un vif succès.

En cas de mauvais temps, les débats se dérouleraient dans la salle des Débats. Cette proposition permettra au Conseil de recommencer son travail en automne dans un cadre différent. Il sera aussi possible d'intéresser davantage les citoyens yverdonnois à la vie publique et pourquoi pas, les inciter à être candidat lors des prochaines élections du Conseil.

\* \* \* \* \*

Lors de notre dernière séance, le Bureau a été interpellé par Madame la Conseillère Gloria CAPT. Je me permets de vous relire son intervention.

*« J'émetts un souhait, celui de recevoir à nouveau les rapports des commissions au plus tard en fin de semaine qui précède le Conseil, et non pas systématiquement le mardi qui le précède, afin de nous permettre de préparer convenablement nos groupes qui, pour certains, se tiennent le mardi soir.*

*Il est vrai que c'est une pratique qui, depuis le début de l'année, est systématique et un peu déplaisante. Je pense qu'avec un peu d'organisation, il est possible de recevoir ces rapports quelques jours avant. »*

La totalité des documents du Conseil communal est envoyée aux Conseillers par le greffe. Il convient de rappeler la teneur de l'article 40 de notre Règlement : «Le rapporteur de la Commission avise le président du Conseil du moment où il déposera son rapport; le dépôt par écrit de ce rapport doit intervenir au plus tard trois jours avant la séance du Conseil durant laquelle il sera présenté, cas d'urgence réservés».

Le greffe est donc légalement autorisé à envoyer les documents en courrier A le lundi précédent le Conseil. Cette pratique n'est cependant pas systématique et les rapports sont généralement envoyés aussitôt qu'ils parviennent au greffe. Ce dernier a précisé au Bureau qu'il n'avait apporté aucun changement à son fonctionnement dans ce domaine et qu'au cours de la législature actuelle, des rapports ont toujours été envoyés le lundi précédent le Conseil.

Contrairement à ce qu'estime Madame la Conseillère CAPT, la situation est donc rigoureusement la même que pour le reste de cette législature, soit également pendant la présidence de Madame la Conseillère CAPT.

Chaque groupe étant représenté dans les commissions, le Bureau estime en outre que les informations peuvent être transmises par les commissaires lors des séances de groupe.

\* \* \* \* \*

Les Conseillers attentifs auront remarqué que l'horaire du début de cette séance de Conseil communal avait été modifié. Cette décision du Bureau visait à éviter une concurrence sonore avec les Fest'Yv'Etés. Pour ne pas faire reculer le début de cette manifestation, le Bureau a préféré commencer la séance un peu plus tôt. Ce dernier ignorait cependant que les organisateurs des Fest'Yv'Etés avaient eu les mêmes égards à l'attention du Conseil que le Bureau à l'attention des Fest'Yv'Etés en déplaçant le concert au lendemain.

Les esprits chagrins ne pourront que déplorer le manque de communication au sein de la Commune. Les personnes plus constructives préféreront sans doute souligner le respect mutuel entre Conseil communal et Fest'Yv'Etés.

En espérant que vous pencherez pour la deuxième attitude, je vous présente mes excuses si ces modifications vous ont causé du souci. Vous aurez noté dans la presse d'aujourd'hui que les journalistes ont déjà présenté les leurs avec humour.

\* \* \* \* \*

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur le Conseiller Jean-François TROYON
- Une interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH
- Une interpellation de Madame la Conseillère Luisella MÜLLER
- Plusieurs questions de Monsieur le Conseiller Jean-François TROYON
- Deux questions de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD
- Une question de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA
- Une question de Monsieur le Conseiller Walter ECKINGER

## 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### Monsieur le Président :

Nous avons reçu deux communications de la Municipalité. Il s'agit de :

- C/10 concernant le développement du PST et ses incidences financières et des opérations immobilières menées dans le périmètre du PST.
- C/11 concernant les difficultés financières des éditions 2003 et 2004 des Brandons et demande de crédit complémentaire pour 2005.

Monsieur le Syndic souhaite-t-il transmettre au Conseil d'autres communications ?

### Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président. La Municipalité souhaite vous communiquer les éléments suivants, concernant des travaux urgents à entreprendre au Stade municipal :

#### COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

(C/12)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'ascension d'Yverdon Sport de la Challenge League en Axpo Super League, la SFL (Swiss Football League) a transmis un catalogue de mesures à prendre pour permettre le déroulement des matches au stade municipal. En outre, à part le catalogue précité, le rapport de la télévision avec les exigences de la SSR et les mesures de l'installation d'éclairage doivent encore être prises en compte.

Le bureau d'architectes Normann Piller s'est vu confier le mandat d'étude et de réalisation desdites améliorations sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et des bâtiments, et en collaboration étroite avec Yverdon Sport.

Des possibilités d'aménagement ont été étudiées dans un délai extrêmement court et ont été présentées mercredi 29 juin 2005 à la SFL, lors d'une séance de travail. Étaient présents M. Isoz, directeur SFL, M. Miserey, architecte conseil et membre de la commission des terrains de jeu ASF, M. Réganély pour Yverdon Sport, et MM. Treyvaud, Piller et Sutterlet pour le Service de l'urbanisme et des bâtiments.

Les aménagements proposés ont été acceptés à l'entière satisfaction de la SFL, car correspondant à leurs attentes. Reste encore à leur soumettre un dossier complet expliquant très clairement les modifications et compléments à entreprendre, avec les priorités et un échéancier.

Le premier match à domicile d'YS est prévu le 23 juillet et risque d'être avancé au 20 juillet en raison probable de la qualification de Young Boys pour la coupe Intertoto.

Dans l'ordre d'urgence, les adaptations sont les suivantes :

### 1) Echéance urgente au 23 (voire 20) juillet 2005

Terrain : déplacement des bancs des joueurs et marquage du terrain	Fr.	6'000.-
Secteur visiteurs : aménagement d'une clôture, d'une buvette et de WC provisoires et d'une zone d'entrée avec caisses à l'ouest	Fr.	54'000.-
Zone arrière de la tribune principale : clôture avec portails, barrières délimitant les zones presse, VIP et équipe visiteurs	Fr.	22'000.-
Parcs et accès au stade : panneaux de signalisation	Fr.	12'000.-
Tribunes : le contrôle statique de la tribune secondaire sera à charge du club ; en revanche il faudra compter, pour la pose et la location annuelle d'une tribune provisoire dans la zone nord pour les visiteurs, avec 600 places assises et 600 debout	Fr.	60'000.-
Vestiaires : diverses adaptations pour	Fr.	<u>16'000.-</u>
Soit au total des travaux urgents pour	Fr.	170'000.- =====

Ces montants seront repris et détaillés dans un préavis que la Municipalité soumettra au Conseil communal avant la fin de l'été.

### 2) Echéance à court terme

Le préavis portera aussi sur d'autres aménagements à court terme à entreprendre au stade pour sa mise en conformité et qui sont à l'heure actuelle estimés grossièrement à Fr. 700'000.-.

Ils font l'objet, tout comme les travaux entrepris en urgence, d'une demande de subventionnement du Fonds cantonal du sport. L'aide escomptée pourrait atteindre 30% du montant investi.

### 3) A moyen terme

D'autres aménagements seront encore à prévoir à moins terme et doivent faire l'objet d'estimations de leurs coûts.

### 4) Conclusions

Il faut relever que les travaux à entreprendre sont exigés de toute manière pour un déroulement de matchs de Challenge League (donc indépendamment de l'ascension d'YS), ce stade n'étant même plus conforme pour ce type de championnat depuis la fin juin 2005.

Après les travaux urgents, devisés à Fr. 870'000.- à l'heure actuelle, le stade correspondra aux exigences de la Swiss Football League pour la Challenge League. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les autres améliorations, évoquées comme étant celles à moyens termes, devront être effectuées pour être conformes aux exigences de l'Axpo Super League.

Enfin, Yverdon-Sport participera pour un loyer annuel de l'ordre de Fr. 20'000.- à la nouvelle tribune nord pour les visiteurs.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

Je vous remercie.

<b>6. PRÉAVIS NO 28/04 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE PORTS. (MONSIEUR ANDRÉ PERRET, RAPPORTEUR)</b>
---

#### **Monsieur André PERRET :**

Avant de lire les conclusions du rapport, j'aimerais rappeler que le règlement proposé par la Municipalité est un toilettage de l'ancien règlement, avec comme modification marquante la renonciation à réserver un quota déterminé de places d'amarrage aux navigateurs domiciliés hors Yverdon-les-Bains, ce que permet la nouvelle concession octroyée par le Canton à notre Commune.

Dès lors, comme il ne s'agissait que du toilettage d'un règlement existant, qui a fait ses preuves depuis bien des années, la Commission, qui était d'accord sur le fond avec l'esprit du règlement, s'est bornée à passer en revue les différents articles et vous propose un certain nombre d'amendements, avant tout pour clarifier l'application dudit règlement.

J'aimerais aussi en préambule rappeler que nous allons voter les articles du préavis no 28, mais que nous allons parler du règlement qui a été joint à la communication C/3. Je vous prierai, lorsqu'on passera au règlement, d'utiliser le bon exemplaire, soit celui de la communication C/3, comportant un article de plus que celui du préavis 28.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur André PERRET donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Irène KELLER, remplaçant Adine PERRET, Sarah SCAPERROTTA, Jean-Jacques HERZOG, David WULLIAMOZ, remplaçant Walter MÜLLER, André PERRET, Thierry PIDOUX et Bart WIND.

### **Monsieur le Président :**

Pour simplifier les débats, je vous propose de ne pas lire l'intégralité du règlement, mais uniquement les titres des articles. Je m'arrêterai spontanément sur les articles pour lesquels la commission a proposé des amendements. Pour les autres articles, je ferai une petite pause pour voir si un Conseiller demande la parole. N'hésitez pas à vous manifester de manière visible. Je vous donnerai alors la parole.

Si cette manière de faire vous convient, elle est considérée comme adoptée.

## **Chapitre I**

### **Article 2 : Définition du port**

#### **Monsieur Jacques SPERTINI :**

J'ai une question à adresser au rapporteur de la Commission concernant la définition du port, qui est apte à satisfaire tout esprit juridique, mais qui apparemment ne satisfait pas nécessairement les usagers. En effet, la Commission a présenté des amendements aux articles 36 a), 36 o), 38 et 39, en rajoutant chaque fois à port, le mot : « canaux ».

Il y a donc ici dualité entre le port tel qu'on l'entend tous les jours et le port, lieu d'amarrage des bateaux qui, dans l'esprit du règlement, comprend les canaux et la Thièle.

Je me pose la question de savoir s'il ne faudrait pas mieux préciser à l'article 2 cette définition du port, en rajoutant : « ... qui est affecté à l'amarrage des bateaux, soit le port proprement dit, y compris les canaux équipés à cet effet et la Thièle ». De cette façon-là, on pourrait éviter d'amender les articles 36, 38 et 39. Ceci sous réserve que la Commission ait vu un autre but à ces amendements.

**Monsieur André PERRET :**

La Commission n'a pas vu d'autres buts à ces amendements. Il est vrai qu'elle ne s'est pas appesantie sur la définition du port et c'est en se penchant sur les articles suivants qu'elle a repéré que les canaux ne faisaient pas partie du règlement, et que ce sont aussi des lieux d'amarrages des embarcations. Or, il est vrai que l'on pourrait définir mieux ce qu'on entend par port, ce qui permettrait, comme vous l'avez dit, de ne pas répéter le terme canaux, ou canal, dans un certain nombre des articles suivants.

**Monsieur Jacques SPERTINI :**

Merci Monsieur PERRET. Ainsi, je propose un amendement à l'article 2 :

« Le port est la portion du territoire qui est affecté à l'amarrage des bateaux, **soit notamment le port proprement dit, y compris les canaux équipés dans ce but, et la Thièle, y compris ....** »

**Monsieur André PERRET :**

J'aimerais demander à Monsieur SPERTINI pourquoi il précise la Thièle, alors qu'il a parlé des canaux ; la Thièle étant canalisée, elle fait partie des canaux.

**Monsieur Jacques SPERTINI :**

Parce que c'est un lieu d'amarrage. Je ne veux pas interroger les habitants d'Yverdon et leur demander de citer les canaux. Le 90% oublieront la Thièle !

**Monsieur le Président :**

J'en conclus que vous maintenez votre amendement tel quel.

**L'amendement proposé par Monsieur Jacques SPERTINI est accepté à une large majorité.**

**Chapitre II****Article 11 : Ordre d'attribution des places****Monsieur André PERRET :**

La Commission propose de supprimer le début du 2<sup>ème</sup> alinéa de cet article. Le premier alinéa parle des droits acquis, le deuxième de l'ordre d'attribution des places. Il n'y a donc pas besoin de rappeler les droits acquis à cet alinéa 2.

---

La parole n'est plus demandée et **cet article 11, tel qu'amendé par la Commission, est accepté à une large majorité.**

#### **Chapitre IV**

##### **Article 26 : Autorisation de mise en place**

###### **Monsieur Pascal BLUM :**

J'ai une question à adresser à la Commission. Je note que l'utilisation de tonneaux recyclés comme flotteurs est interdite. Je trouve cela très bien, mais me pose la question de savoir s'il y aura un moyen de contrôler que les amarrages existants ne sont pas faits avec des tonneaux recyclés.

###### **Monsieur André PERRET :**

C'est l'autorité portuaire qui est habilitée à contrôler la conformité des installations avec la réglementation. Comme l'a compris Monsieur BLUM, s'il est interdit d'utiliser d'anciens tonneaux, c'est bien parce qu'on ne sait pas à quoi ils ont servis, quel a été le contenu de ces tonneaux et on peut imaginer qu'en cas de rupture ou de percement d'un de ces tonneaux, on ait une pollution du port.

C'est donc l'autorité portuaire qui veillera qu'à partir de janvier 2007, toutes les installations soient conformes à la réglementation.

###### **Monsieur Pascal BLUM :**

J'ai bien compris, mais la seule façon de savoir s'il s'agit d'un tonneau qui a contenu quelque chose de pas très catholique, surtout s'il a déjà gogé dans l'eau, sera probablement de lui faire un trou pour voir ce qu'il contient. A priori, s'il n'y avait rien dedans, il sera quand même foutu !

###### **Monsieur André PERRET :**

Je lis simplement l'article : « L'utilisation de tonneaux recyclés comme flotteurs est interdite ». Donc, ce ne sont pas des tonneaux recyclés qui seront autorisés comme flotteurs. On ne va même pas percer le tonneau, on va simplement faire modifier l'installation.

###### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais apporter une petite précision. Dorénavant, si des nouvelles installations sont proposées, ce ne sera en tout cas pas des tonneaux recyclés. L'idée est d'éliminer toutes les structures à base de tonneaux et de trouver d'autres solutions tels que les nouveaux pontonages qui ont été mis en place.

## Chapitre V

### Article 34 : Responsabilité

#### Monsieur André PERRET :

Avec l'amendement qui a été accepté par notre Conseil en début de séance, on doit être conséquent avec nous-mêmes jusqu'au bout. On dit : « Les propriétaires de bateaux sont responsables, dans les limites du droit fédéral, des dégâts causés dans le port **et les canaux** par leurs embarcations ». Je vous propose de supprimer « ... **et les canaux** ».

La parole n'est plus demandée et **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

### Article 35 : Droit d'intervention

#### Monsieur André PERRET :

Je pense que chacun comprendra que si la Municipalité nomme un garde-port et une autorité portuaire, il faut que les deux puissent intervenir. Ce d'autant plus que c'est certainement souvent le garde-port qui va intervenir. Il faut donc lui donner cette compétence.

La parole n'est plus demandée et **cet amendement est accepté à l'unanimité, tel que proposé par la Commission.**

### Article 36 : Interdictions

#### Monsieur André PERRET :

Le premier amendement, sous lettre a), tombe, étant donné qu'on a défini ce qu'était le port et qu'on a inclus les canaux dans le port, ce qui veut dire que c'est la rédaction municipale qui est conservée.

Par contre, à la lettre o), on parle de la vitesse de navigation dans le port. Je propose un amendement légèrement différent, soit : « ... exception faite de la Thièle, où la vitesse est limitée à 10 km/h »

#### Monsieur le Président :

Je vous relis l'amendement : « o) de naviguer dans le port à une vitesse excédant 5 km/h, **exception faite de la Thièle, où la vitesse est limitée à 10 km/h**, ainsi que de provoquer des vagues.

**Monsieur Gérard JUNOD :**

On parle de 5 km/h dans le port et de 15 km dans la Thièle. Et les canaux ?

**Monsieur André PERRET :**

Comme on a défini que le port recouvrait le port des Iris, les canaux et la Thièle, les 5 km/h, c'est le port des Iris et les canaux. Par contre, dans la Thièle, elle est limitée, au niveau cantonal, à 10 km/h.

Plus personne ne demande la parole et **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

**Article 38 : Embarcation coulée****Monsieur le Président :**

J'imagine que l'amendement de la Commission tombe.

**Monsieur André PERRET :**

Exact.

**Monsieur le Président :**

Idem pour l'article 39 ?

**Monsieur André PERRET :**

Idem.

**Article 41 : Ordre et propreté****Monsieur André PERRET :**

Je vous propose de modifier un peu ce texte, c'est vraiment de la cosmétique, soit :  
« Les usagers doivent respecter l'ordre et la propreté **du port** ».

La parole n'est pas demandée et **cet amendement tel que proposé par le Président de la Commission est accepté à l'unanimité.**

**Monsieur le Président :**

Au terme de la discussion de l'ensemble de ce règlement, il convient de vous faire voter sur l'article un qui devrait vous satisfaire. Je vous le relis dans la version conforme à ce que nous avons discuté :

« Le règlement de port de la Commune d'Yverdon-les-Bains est adopté conformément au projet annexé à **la Communication C/3 du 11 avril 2005, tel qu'amendé par le Conseil communal** ».

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**L'article 2 n'appelle pas à votations.**

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur Pierre HUNKELER :**

J'apprécie beaucoup le travail détaillé fait par la Municipalité et la Commission, afin d'avoir un règlement très complet.

Je me demande toutefois s'il est nécessaire, pour un règlement de ce type, d'aller dans autant de détails, par exemple de dire qu'on ne doit pas laisser les enfants jouer avec les bateaux, de réserver le droit fédéral et cantonal, sachant que si la Commune essaie, même intelligemment, d'outrepasser le droit cantonal, elle se fait rapidement remettre à l'ordre.

Je suggérerais que, pour d'autres règlements, on ait le souci de voir s'il est possible de faire plus simple, d'utiliser sur l'exemple de la technique du budget zéro, le règlement zéro, et ensuite on met les choses qui sont absolument essentielles. Dans ce cas-là, ce n'était pas possible puisqu'on toilettait un règlement existant, mais face à l'inflation de règlements et de lois, je pense que la Commune pourrait donner l'exemple en travaillant par objectif et sans aller dans trop de détails, qui sont parfois nécessaires, parfois moins.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 28 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1 amendé** : Le règlement de ports de la Commune d'Yverdon-les-Bains est adopté conformément au projet annexé à la communication C/3 du 11 avril 2005, tel qu'amendé par le Conseil communal.

**Article 2** : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

**Article 3** : Le règlement de ports adopté par le Conseil communal le 19 décembre 1979 et ratifié par le Conseil d'Etat le 23 mars 1980 est abrogé.

**7. PRÉAVIS NO 21/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'024'400.- POUR LA RÉFECTION GÉNÉRALE DE LA RUE DE LA SABLONNAIRE. (MONSIEUR DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur David WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Joëlle MONNIN, Marinette NICOLLIN, Pascal FER, Olivier MAIBACH, Jean-Marc PERNET, Bart WIND, David WULLIAMOZ.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et cet article est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** :

**Monsieur Marc GUIGNARD :**

Je m'interroge sur deux ou trois points au sujet de cette rue, par rapport au temps de la réfection : cinq mois pour 200 mètres, je ne trouve pas cela normal pour les citoyens qui habitent dans le quartier. J'estime qu'en deux ou trois mois, ces travaux devraient être terminés.

De plus, je trouve que le coût d'un million pour deux cents mètres de rue est exagéré. Est-ce moi qui ne suis pas dans le coup ? Cela représente Fr. 5000.- le mètre linéaire à ouvrir ... n'y a-t-il pas une erreur ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Effectivement, Monsieur le Conseiller GUIGNARD, 200 mètres, cela peut paraître court, mais ce sont des raccordements avec ouverture depuis la chaussée à faire dans les propriétés. C'est une rue extrêmement spéciale. Il y a tout à refaire : l'eau, le gaz, l'électricité, la mise de tubes en attente pour des moyens électroniques. Le coût est totalement justifié et nous avons calculé au plus près.

En ce qui concerne le temps : 5 mois, ce n'est pas long. Ce n'est pas la longueur de la rue qui fait la longueur du chantier, mais c'est le nombre d'interventions, la pose de tubes, et l'avancement dans les couches, ainsi que par la suite, la superstructure. Je pense que c'est un coût réel et un coût étudié.

La parole n'est plus demandée et **cet article 2 est accepté à une confortable majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :****Monsieur Bart WIND :**

Monsieur le Conseiller GUIGNARD, je profite de votre intervention pour vous répondre. J'habite la rue de la Sablonnaire et ne peux que confirmer l'urgence de ces travaux. Comme pour le prouver, une conduite d'eau a encore sauté dimanche il y a 10 jours sous la propriété de ma voisine.

En marge de ce préavis, je voudrais saisir l'occasion pour féliciter l'organisation générale de nos services communaux. Nous avons pu joindre facilement, via la Police municipale, la personne qui était de piquet au Service des Energies ce dimanche matin, peu avant 7 heures. Rapidement, cet employé communal est arrivé et a pris les choses en mains. Avec une efficacité et une précision redoutables, une demi-douzaine de personnes sont intervenues : les pompiers, pour pomper un début

d'inondation dans une cave, ainsi qu'une entreprise privée avec de la grosse machinerie.

En un temps record, à bien un mètre cinquante de profondeur, sous une dalle de béton, la fuite était mise en évidence et réparée. Le trou a été rebouché, les lieux remis en état et toutes les machines ont quitté la rue avant midi.

J'aimerais dire "Chapeau !" pour cette excellente coordination et merci à toutes les personnes que l'on a dû réveiller ce dimanche matin.

Merci aussi, chers collègues, d'avoir accepté le présent préavis. Grâce à cet investissement, la Commune s'épargnera à l'avenir ce genre de coûteuse intervention.

Néanmoins, dans mon quartier, il nous faudra dorénavant trouver de nouveaux prétextes, pour régulièrement nous réunir fraternellement dans la rue !

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Conseiller. Vous allez un peu vite en besogne, étant donné que ce préavis n'a pas encore été accepté formellement.

La parole n'est plus demandée et ce **préavis no 21 est accepté à une très confortable majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection générale de la rue de la Sablonnaire.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'024'400.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

1434 « Sablonnaire STE » par Fr. 672'500.-, amortissables à raison de Fr. 369'600.- par prélèvement au fonds d'épuration et à raison de Fr. 302'900.- en 30 ans au plus ;

4137 « Sablonnaire SEY » par Fr. 351'900.-, amortissables par prélèvement au fonds de renouvellement SEY.

**8. COMPTES COMMUNAUX 2004. (MONSIEUR CLAUDE-ALAIN ROMAILLER, RAPPORTEUR COMMISSION DES FINANCES)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Claude-Alain ROMAILLER, remplaçant Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, actuellement en congé maternité, donne lecture du rapport de la fiduciaire, puis lit les conclusions du rapport de la Commission.

**Monsieur le Président :**

Je prie les membres du Conseil de prendre leur volume des comptes à la page 166. Nous allons parcourir les comptes chapitre par chapitre ; Je ne lirai que les têtes de chapitre en gras. N'hésitez pas à vous manifester de manière visible et à mentionner le poste auquel vous faites mention lorsque vous obtiendrez la parole.

Pour éviter une longue lecture des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail de la page 163, je me permettrai, si cela vous agrée, de lire ces chiffres lorsque nous aborderons le chapitre en question.

**1 Administration générale  
101 Municipalité  
101.3001 Traitements**

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

Au compte 101.3001, on lit le chiffre de Fr. 649'528.-. Or, sur une rubrique qui s'apparente à cela, à la page 246, on trouve une autre somme, qui se monte à Fr. 816'507.-.

Est-ce que quelqu'un peut me donner une explication au sujet de cette différence ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Vous faites référence à la page 246, au compte présenté par nature. Nous avons donc là les charges du personnel ; le compte 300, auquel vous faites allusion, représente la somme de plusieurs postes des comptes généraux. Je pense que c'est comme cela qu'il faut le comprendre, étant donné que nous trouvons, sous le compte 100, « Traitements bureau et scrutateurs », bureau et scrutateurs qui font aussi partie des autorités, bien sûr.

Il est vrai que si l'on somme Fr. 649'000.- et Fr. 69'000.-, on n'arrive pas encore à Fr. 816'000.-, mais je crois que la présentation par nature a un autre objectif, c'est de précisément montrer l'évolution par rapport au budget et aux comptes 2003, selon une autre présentation.

**101.4394.01 Publicité Bulletin communal****Monsieur Jean-François TROYON :**

J'ai une minuscule remarque au compte 101.4394.1 « Journal communal ».

En 2003, il y a eu 12 parutions ; j'ai fait le calcul, elle revenait à Fr. 3'000.- la parution. En 2004, nous avons eu 4 parutions et la parution revenait à Fr. 17'000.-. J'apprécierais beaucoup que la Municipalité prenne garde l'année prochaine pour revenir dans un ordre de grandeur du précédent journal. Merci.

**6 Police et sports  
611 Police secours et de proximité****Monsieur Roger RANDIN :**

Je souhaite intervenir au compte 611 « Police secours et de proximité ».

Auparavant, permettez-moi de revenir quelques instants sur le débat du budget 2004 lors duquel, je vous le rappelle, j'avais déposé un rapport de minorité qui proposait quatre amendements à ce compte représentant une économie d'un demi-million environ.

Il s'agissait d'une économie de Fr. 326'000.- sur le poste traitements, de Fr. 42'000.- sur les frais de formation, de Fr. 50'000.- sur le poste uniformes et équipements et de Fr. 98'000.- sur les charges sociales.

Le Municipal CARRARD avait traité ce rapport de polémique et provocateur.

---

Aujourd'hui, on constate que l'économie de Fr. 516'000.-, jugée provocatrice au mois de décembre 2003 est, lors du bouclage des comptes, de Fr. 552'948.-.

Je pourrais donc être satisfait du résultat obtenu, ce qui prouve que notre Police municipale a tout de même pu accomplir sa tâche avec les moyens que j'avais proposés.

Si ce soir j'interviens, c'est que je suis très irrité. C'est surtout une partie importante de la déclaration du Municipal CARRARD, lors de la séance de décembre 2003 qui me fait réagir.

Je cite ici le procès-verbal : *« Pour ce qui est de l'année 2004, nous avons 4 unités d'engagées, soit un total de 44, comme tout le monde pourra le constater. Il manque effectivement une unité, nous ne l'avons pas trouvée pour les raisons que j'ai évoquées auparavant, soit par difficulté de recrutement. »*

*Si je m'arrête là, l'amendement n'est pas recevable, puisqu'au niveau des chiffres annoncés, à moins que Monsieur le Conseiller RANDIN ne demande le licenciement de personnel communal, on serait dans l'impossibilité d'appliquer les amendements tels que présentés. »*

Il répondait plus loin à Monsieur VENIZELOS : *« En plus de cela, je vous répète que si ce Conseil valide ces amendements ce soir, cela veut dire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que vous demandez à la Municipalité de casser les contrats qui ont été faits, cela veut dire de licencier du personnel communal. »*

Hier on nous dit que l'amendement n'est pas recevable et inapplicable du fait qu'on doit licencier ou casser des contrats.

Aujourd'hui on nous explique que l'économie est due au fait que les engagements envisagés n'ont pas pu tous être concrétisés.

J'ose espérer qu'à l'avenir, la Municipalité évitera d'être excessive et, lorsque qu'elle s'adresse à notre Conseil, qu'elle le fasse avec des arguments plutôt objectifs que négatifs.

Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais essayer de ne pas être polémique...

Je dirai simplement que si on se retrouve dans cette situation, c'est dû au fait qu'il y eu trois départs. On se retrouve donc de nouveau dans une problématique de sous-effectif, soit à 41, au lieu des 45 que le Conseil avait choisi de mettre en place. On a été tout proche de notre quota et on est de nouveau en difficulté. Ce n'est pas du tout par plaisir, ni par souci de vous contrarier qu'on se retrouve dans cette situation-là. Nous serions les premiers ravis d'avoir l'entier du personnel, afin de pouvoir assumer tout le travail qu'il y a à effectuer.

Vous avez pu constater, tout au long de l'année, au travers des différents articles qui paraissent dans la presse ou au vu des différentes interventions, le nombre de sollicitations faites, que ce soit dans les différents quartiers, au centre-ville, à la plage. Il y a effectivement un travail énorme qui est demandé à la Police et si on pouvait une fois travailler avec le 100% de notre quota de personnel, on en serait les premiers ravis.

C'est simplement le résultat de la vie de tous les jours ; il y a des personnes qui ont démissionné et tout ceci se répercute dans les comptes et cela, Monsieur le Conseiller, sans polémique aucune.

## **680 Militaires et stand**

### **Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

Si j'interviens là, c'est pour un compte qui apparemment n'existe pas ! Sachant que la Commission du stand s'est réunie une ou deux fois l'année dernière, je m'attendais à trouver le compte 3003 concernant les jetons. Peut-on me dire dans quelle catégorie ont été mis ces frais-là ?

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je rassure Monsieur le Conseiller COUSIN, les jetons ont été versés. Ils sont imputés au compte 601.3003, en page 218. Dans ce compte, nous avons les jetons groupés de diverses commissions, dont la commission du stand.

\* \* \* \* \*

### **Monsieur le Président :**

Je vous invite à passer à la page 163 du volume des comptes et je vais vous lire les tableaux comparatifs. Les charges et revenus par dicastère ont été lus pendant la première lecture des postes et je me bornerai à lire les totaux.

### **La discussion est ouverte sur l'ensemble des comptes 2004 :**

**Madame Nathalie SAUGY :**

Le groupe Socialiste adresse ses félicitations et ses remerciements à la Municipalité pour les comptes 2004.

En effet, et comme mentionné dans le rapport de la Commission des finances, le résultat de l'exercice est bénéficiaire, contrairement à ce qui était prévu au budget. Mis à part l'Administration générale, qui soit dit en passant absorbe 2 déficits annuels de Travys, les charges ont été parfaitement maîtrisées. Ce résultat est une bonne surprise, on en souhaiterait une comme celle-ci chaque année ...

Il n'est pas inutile de rappeler les circonstances qui ont amené ces bons résultats : recettes fiscales en augmentation, taux d'intérêts bas, effets positifs d'EtaCom par le biais des fonds de péréquation et de régulation, résultats excellents du Service des Energies, entre autre.

Le groupe Socialiste constate également que la Municipalité, dans sa grande sagesse, a décidé, au vu de ces bons résultats, de créer des provisions et d'alimenter des fonds, de manière nettement plus importante que prévu au budget. Elle se donne donc les moyens d'envisager les investissements indispensables pour la rénovation et l'amélioration de nos infrastructures de base. Je pense ici par exemple à la réfection des rues des Philosophes et du Midi, aux ponts de Gleyre et de l'avenue Kiener qui ont besoin de travaux urgents.

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

J'ai attendu la fin de l'approbation des comptes pour venir avec ce petit complément par rapport à la question que j'ai posée il y a un instant concernant les jetons de la Commission du stand. Quelle est la raison effective qui fait qu'on annule un compte, le 3003, pour ventiler une somme dans un autre compte ? Faut-il s'attendre, par la suite, que d'autres comptes pourront suivre le même exemple ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je veux bien tenter une réponse. Il s'agit de petites sommes, Monsieur le Conseiller et peut-être qu'après vérification, on pourrait ventiler l'ensemble par poste, mais l'examen du compte en question montre qu'une commission coûte Fr. 100.-, une autre Fr. 200.-, une autre encore Fr. 100.-.

J'imagine que c'est par mesure de simplification que le Service des finances a opté pour cette présentation-là, mais je ne suis pas comptable ni responsable des finances et je ne sais pas si Monsieur le Syndic peut m'aider de ce côté-là.

Si vous souhaitez une ventilation complètement détaillée, j'imagine que c'est possible.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je tiens à préciser que la Commission des finances a toujours accès à ces détails si besoin était.

**Madame Marie-Louise HEFTI :**

Le groupe Libéral se plaît à relever l'excellent résultat des comptes communaux 2004, résultats obtenus notamment par la maîtrise des dépenses. Sans entrer dans le détail, nous félicitons notre Municipalité dont tous les membres ont fait des efforts considérables pour arriver à un solde positif.

**Plus personne ne demande la parole et les comptes 2004 sont acceptés à une large majorité.**

**9. PRÉAVIS NO 22/05 CONCERNANT 10 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : ANNA CALCAGNO, NAHULESWARAN KANAGASABAI, MICO KOVCIC, IRMA TERESA LEON NÄSCHER, ACA XXXXXXXX, MUSTAFA SEJMENOVIC, NIJAZ SELIMOVIC, ERMIAS TESFAIESUS, NIHAD TURKOVIC, NIHADA TURKOVIC. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport final de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article unique :**

**Monsieur le Président :**

La discussion n'étant pas demandée, nous passons au vote à bulletin secret. Je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote aux membres du Conseil.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

**Monsieur le Président :**

Je lève la séance pour vingt minutes de pause. Vous avez des rafraîchissements à disposition.

**Résultats****Bulletins délivrés : 75****Bulletins rentrés : 75**

<b>Candidats</b>	<b>Bul. blancs</b>	<b>Bul. nuls</b>	<b>Bul. valables</b>	<b>Majorité Absolue</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<u>1<sup>er</sup> candidat</u> : Mademoiselle Anna CALCAGNO	0	0	75	38	<b>69</b>	<b>6</b>
<u>2<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Nahuleswaran KANAGASABAI, son épouse Thabothini NAHULESWARAN et son fils Vipushanan NAHULESWARAN	0	0	75	38	<b>69</b>	<b>6</b>
<u>3<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Mico KOVIC, son épouse Dragica KOVIC et ses enfants, Amanda, Andréa Ana et Martina	1	0	75	38	<b>63</b>	<b>11</b>
<u>4<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Irma Teresa LEON NÄSCHER, son époux Edmund Anton NÄSCHER	0	0	75	38	<b>69</b>	<b>6</b>
<u>5<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Aca XXXXXXXX, son épouse Jagoda XXXXXXXX et ses enfants Ivana et Xxxxx	0	0	75	38	<b>61</b>	<b>14</b>
<u>6<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Mustafa SEJMENOVIC	0	0	75	38	<b>65</b>	<b>10</b>
<u>7<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Nijaz SELIMOVIC	2	0	75	38	<b>61</b>	<b>12</b>
<u>8<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Ermias TESFAIESUS, son épouse Feruz ZERU TESFAIESUS et ses enfants Lewi et Natan Yaphet	0	0	75	38	<b>68</b>	<b>7</b>
<u>9<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Nihad TURKOVIC	0	0	75	38	<b>63</b>	<b>12</b>
<u>10<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Nihada TURKOVIC.	0	0	75	38	<b>63</b>	<b>12</b>

**Monsieur le Président :**

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité et plus particulièrement ceux qui se sont déplacés dans cette salle ce soir.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1<sup>er</sup> candidat : Mademoiselle Anna CALCAGNO

2<sup>e</sup> candidat : Monsieur Nahuleswaran KANAGASABAI,  
son épouse Thabothini NAHULESWARAN  
et son fils Vipushanan NAHULESWARAN

3<sup>e</sup> candidat : Monsieur Mico KOVCIC, son épouse Dragica KOVCIC  
et ses enfants, Amanda, Andréa Ana et Martina

4<sup>e</sup> candidat : Madame Irma Teresa LEON NÄSCHER,  
son époux Edmund Anton NÄSCHER

5<sup>e</sup> candidat : Monsieur Aca XXXXXXXXX,  
son épouse Jagoda XXXXXXXXX  
et ses enfants Ivana et Xxxxxx

6<sup>e</sup> candidat : Monsieur Mustafa SEJMENOVIC

7<sup>e</sup> candidat : Monsieur Nijaz SELIMOVIC

8<sup>e</sup> candidat : Monsieur Ermias TESFAIESUS  
son épouse Feruz ZERU TESFAIESUS  
et ses enfants Lewi et Natan Yaphet

9<sup>e</sup> candidat : Monsieur Nihad TURKOVIC

10<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Nihada TURKOVIC.

**10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS****Motion de Monsieur Jean-François TROYON (Demande aux autorités d'un soutien très ferme aux voisins des immeubles où la FAREAS a logé ses protégés de manière concentrée.)**

Ce 29 juin 2005, 24 heures titrait un article «Quand trottoirs riment avec déchetterie». Je cite notamment : « *Canapés, poussettes, bidons et téléviseurs posés à l'extérieur d'un immeuble donnaient ce week-end des allures de déchetterie à la rue de la Faïencerie (c'était le samedi) ; et dimanche, rebelote. Mais c'était cette fois sur le trottoir de l'avenue Haldimand que s'amoncelaient les déchets encombrants* ».

Ensuite, je résume. La FAREAS insiste sur les instructions qu'elle a communiquées à ses protégés et précise que l'intendant de la FAREAS a pourtant donné les ordres pour que ces déchets soient correctement évacués. La FAREAS précise, je cite : « *Nous ne pouvons pas mettre une personne dans chaque immeuble* ».

Rien de nouveau et pour preuve : une pétition émanant des habitants des immeubles de la Faïencerie 4 et Elie-Bertrand 3 a été adressée le 15 avril 1999 à la FAREAS avec copie au Président du Conseil communal. Elle comptait 81 signatures.

Réponse le 18 juin 1999 à la gérance des immeubles de la Faïencerie 4 et Elie-Bertrand 3, je cite en partie : « *Ils (comprendre les protégés de la FAREAS) sont également d'accord pour que deux chefs de famille habitant l'immeuble fassent office de concierge et ils sont désignés.* »

Résultat : Rien n'a changé, jamais réentendu parler de concierges.

Je cite : « *En ce qui concerne le bruit et autres nuisances, la sanction le cas échéant est la suppression de l'argent de poche de tous les chefs de famille de l'immeuble.* »

Résultat : Du vent, cet engagement n'a jamais été appliqué.

Suite à une n<sup>ième</sup> plainte, réponse par lettre de la FAREAS à la gérante des immeubles de la Faïencerie 4 et Elie-Bertrand 3, avec copie notamment à la Gérance Rossetti, au Syndic, au Municipal de Police et au Commissaire de Police, le 4 septembre 2003 ; je cite en partie : « *Que face à ces rappels, des contrôles et passages inopinés seront effectués par nos collaborateurs intendants, et qu'en cas de non-respect, les personnes concernées seront évacuées de leur logement et hébergées dans un centre collectif.* »

Résultat : Du vent, cet engagement n'a jamais été appliqué.

---

La preuve est faite. Depuis mai 1999, la FAREAS manipule l'information. Elle ne tient pas ses engagements pour soulager le voisinage, elle génère la révolte.

De plus, la Municipalité laisse faire. La preuve, Monsieur le Syndic avait une séance avec la FAREAS et quelques Municipaux le 10 septembre 2003. A ce jour, les plaignants n'ont reçu aucun compte rendu de cette séance et aucune mesure efficace n'a été appliquée. C'est une déception et une perte de confiance pour les voisins et ils en parlent.

Le responsable de l'antenne FAREAS d'Yverdon constate, dans 24 heures du 13-14 mai 2000, je cite : « *Je pense qu'aujourd'hui nous éviterions de loger des gens de manière aussi concentrée dans un seul immeuble.*»

Et la cerise sur le gâteau est offerte dans le même article de 24 heures du 29 juin 2005, je cite : « *Mais devant le ras-le-bol manifesté par certains voisins de requérants, le chef de la police de proximité, Serge Richoz, en appelle aussi à une certaine tolérance envers un mode de vie différent.*»

Au su de ce qui précède, l'appel du Chef de la police de proximité est une maladresse qui génère la révolte du voisinage. Manifestement, ce n'est pas lui qui propose la moindre solution efficace. Il culpabilise implicitement les yverdonnois.

Par cette motion, qui concerne un nombre considérable de familles habitant la Commune, le motionnaire demande à la Municipalité de négocier avec la FAREAS :

- 1) L'engagement rapide d'un concierge responsable dans chaque immeuble où cette institution a logé des gens de manière concentrée.
- 2) Les règles précises pour le règlement des conflits.
- 3) Les règles précises qui permettent de faire évacuer de leur logement les requérants d'asile récalcitrants pour les faire héberger dans un centre collectif.
- 4) L'élaboration de règles précises qui permettront de facturer à la FAREAS les dégâts causés par ses protégés tant aux propriétés voisines privées que publiques.
- 5) L'application rapide à Yverdon-les-Bains du nouveau concept de la FAREAS.

De plus, le motionnaire demande à la Municipalité d'appliquer un embargo sur l'accueil de nouveaux requérants d'asile à Yverdon-les-Bains tant que des solutions efficaces n'auront pas été appliquées pour résoudre les différents problèmes connus.

Le motionnaire vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude, négociation et rapport au Conseil communal.

---

**La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.****Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Nous venons d'entendre la motion de Monsieur le Conseiller Jean-François TROYON avec attention et surprise.

Oui, surprise, car comment peut-on laisser une situation se dégrader pareillement ? J'habite dans le quartier. Chacun a le droit à son confort personnel, à des égards, à de la tolérance, même de la compassion et à vivre éventuellement une retraite paisible, à pouvoir dormir quelques heures durant la nuit, avant de partir au travail. Et pourquoi pas aussi un peu de respect. Respect oui... pourquoi certains habitants sont tout à fait en ordre et d'autres montrent le mauvais exemple. Pour quelques brebis égarées, tout le monde est mis dans le même paquet.

Education, intégration... ne peut-on pas entreprendre plus pour aider, intégrer celles et ceux qui nous côtoient et parfois nous méprisent ? Comme partout, il y a les bons et les moins bons. On peut relever avec émotion qu'il n'y a pas un sentiment de racisme dans l'intervention de Monsieur TROYON et cela me réjouit. Ses propos relèvent tout simplement d'un ras le bol et des questions de désordre. La population de certains quartiers est fatiguée de subir les caprices désagréables qui empoisonnent la vie et la rende fade, frustrante, mais heureusement pas revancharde, mais jusqu'à quand ? Il faut éviter les heurts, alors merci de prendre au sérieux la situation avant que cela ne dégénère.

Question sécurité : un grand merci au Service des Energies et à son Municipal Monsieur Charles FORESTIER, qui suite à ma lettre du 6 décembre 2004, a entrepris la modification des candélabres du quartier, vu la situation tendue. Merci aussi aux Services des Travaux et à son Municipal Monsieur Marc-André BURKHARD, pour le dynamisme mis pour enlever les détritiques qui sont déposés le samedi soir ou le dimanche matin.

La sécurité des personnes, c'est aussi une qualité de vie à Yverdon-les-Bains.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Lors d'une récente discussion avec Monsieur le Conseiller d'Etat MERMOUD, celui-ci reconnaissait les nombreuses difficultés auxquelles la FAREAS était confrontée dans divers lieux et notamment à Yverdon-les-Bains.

Il y a de cela dix jours, le directeur de la FAREAS, Monsieur Pierre IMHOF, s'est déplacé devant le comité de l'Union des Communes Vaudoises, pour présenter le nouveau concept que la FAREAS souhaite mettre en place pour résoudre les problèmes évoqués par le motionnaire et nous a notamment évoqué le projet de loi sur les requérants d'asile, la LARA qui, selon confirmation du Conseiller d'Etat MERMOUD, devrait être discutée devant le Grand Conseil cet automne. Selon

Monsieur Pierre IMHOF, cette nouvelle loi donnera réellement une base légale et des outils à la FAREAS pour gérer cet important problème et notamment, permettra au Conseil d'Etat de s'adresser à toutes les communes de plus de deux mille habitants en les invitant fermement, sur des bases légales claires, à proposer des solutions d'hébergement des requérants d'asile dans le canton de Vaud.

Je crois, et je suis même convaincu, et la Municipalité avec moi, que sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat veut maintenant prendre ses responsabilités et nous aider, nous les municipalités, à résoudre ces importants problèmes que nous partageons avec le motionnaire.

Je ne peux donc qu'inviter ce Conseil à soutenir cette motion. On pourra effectivement, sur la base de cette nouvelle future loi qui sera, je l'espère, approuvée par le Grand Conseil, aller de l'avant et résoudre ces problèmes.

La parole n'est plus demandée et **la prise en considération de cette motion pour renvoi à la Municipalité pour étude et rapport est acceptée à une petite majorité.**

**Monsieur Jean-François TROYON :**

Ce n'est pas pour polémiquer, mais vous dites à une petite majorité. Je crois que cette motion a l'énorme avantage de mettre la Municipalité dans une situation de force pour négocier... alors, je n'ai pas vu une « petite » majorité, j'ai vu qu'il y a **une majorité** avec quelques avis contraires et abstentions.

C'est uniquement pour donner des outils de négociation à la Municipalité et il y a une monnaie d'échange importante dans cette motion, soit qu'il n'y ait pas de nouveaux requérants tant qu'on n'aura pas résolu les problèmes anciens.

**Monsieur le Président :**

Vous savez, Monsieur le Conseiller, que je ne peux pas discuter de ces sujets avec vous. J'accepte donc votre proposition, qui sera appelée comme telle dans le procès-verbal du Conseil.

\* \* \* \* \*

**Interpellation de Monsieur Olivier MAIBACH (Circulation dans le quartier de Calamin).**

Conformément à l'article 58 du règlement du Conseil communal, je désire interpellier la Municipalité sur la circulation des véhicules dans le quartier de Calamin.

La Municipalité a mis à l'enquête publique des nouvelles constructions de villas groupées, entre la route de Pomy et le chemin de Calamin. Ces nouvelles constructions vont engendrer de nombreux mouvements de véhicules chaque jour, alors que le chemin de Calamin n'est absolument pas prévu pour absorber des véhicules supplémentaires.

Ces considérations m'amènent à poser à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité est certainement consciente des problèmes soulevés ci-dessus. Que compte-elle entreprendre pour améliorer la circulation de ce flux de véhicules supplémentaires ?
- La Municipalité a-t-elle envisagé pour le quartier de Calamin la mise en zone 30/km/h, la correction du tracé du chemin de Calamin, la création, le déplacement des places de parc situées sur ce chemin, la pose de modérateurs de trafics ?

En conclusion, je pense qu'il faut agir de manière globale pour régler les problèmes présents et futurs concernant la circulation routière dans ce quartier et je remercie la Municipalité de ses réponses.

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Conseiller. Je le remercie à double titre, d'abord pour son intervention et ensuite pour avoir pensé à déposer son interpellation signée de cinq signatures, avant le début de la séance.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je crois que ces nouvelles constructions sont encore à l'enquête, Monsieur le Conseiller. Si c'est bien le cas, il est évident que la Municipalité va se pencher sur l'ensemble des problèmes que vous soulevez et elle sera encore plus attentive aux nuisances ou, en tout cas, à l'augmentation du trafic qu'il va y avoir dans le secteur.

Globalement, je prends acte de votre question et nous en tiendrons compte lors de la décision et discussion du permis de construire.

\* \* \* \* \*

## **Interpellation de Madame Luisella MULLER (Augmentation du trafic à la rue des Iris)**

J'ai dernièrement été interpellée par plusieurs résidents de la rue des Iris, qui s'inquiètent des dangers engendrés par une forte augmentation du trafic dans cette rue durant la période estivale.

Certains automobilistes roulent trop vite, bien que la rue soit située en zone 30 km/h. et la chaussée est très fréquentée par les passants et touristes en route vers le lac ou le camping.

- Ne serait-il pas possible d'en interdire l'accès pour le transit ?
- Quelle mesure urgente la Municipalité pense-t-elle prendre pour améliorer la situation dans ce secteur pour cet été ?

Pour soutenir cette interpellation que j'ai accepté de déposer en leur nom, 49 personnes, habitants et usagers de la rue, ont tenu à y joindre leur signature. Je vous les transmets donc en annexe à la présente.

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Avant que le secteur des Iris ne soit une zone 30 km/h, il y avait sauf erreur des chicanes, des barrières Vauban et une restriction pendant la période estivale, indiquant que ce secteur était « riverains autorisés ».

Il y a un problème à régler dans le secteur, car il faut laisser l'accès au magasin, celui-ci vivant grâce au camping et aux habitants des Iris. Il dépanne aussi la population et il faut pouvoir y accéder.

Néanmoins, il est vrai que sur tout le secteur des Rives du Lac, la Municipalité a mis en place une limitation à 30km/heure. Nous prenons acte de vos questions et de vos remarques et nous nous engageons à revoir le principe de circulation, voire de restriction dans ce secteur, de discuter avec les signataires, avec les représentants des résidents des Iris et de trouver le juste équilibre qui permette à tout un chacun de fonctionner. Ceci sera fait dans les meilleurs délais, afin de respecter la difficulté de la période estivale.

### **Madame Luisella MULLER :**

Je vous remercie, Monsieur CARRARD.

\* \* \* \* \*

---

**Question de Monsieur Jean-François TROYON (Participation financière)**

J'adresse deux questions à la Municipalité, groupées sur le même sujet.

La loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales a été adoptée le 17 mai dernier par le Grand Conseil. Elle a été publiée dans la Feuille des Avis Officiels le 31 mai et le délai référendaire échoit le 10 juillet 2005. Une des dispositions de la loi (art.3 et art. 23) nécessite une modification de la Constitution vaudoise à l'art. 108. La votation populaire sur cette modification devrait avoir normalement lieu à la fin novembre. Par conséquent, la date d'entrée en vigueur de la loi sera fixée ultérieurement, mais vraisemblablement vers le début de l'année 2006.

L'application de cette loi n'est peut-être pas sans conséquence sur le budget de la Commune pour ce qui concerne les critères d'acquisition et le suivi des participations par exemple. Elle définit aussi des critères généraux de choix des représentants à la haute direction des personnes morales, critères qui mériteraient d'être appliqués sans tarder aux représentants désignés par la Municipalité. La loi introduit aussi le principe de la lettre de mission associée à chaque représentant.

Première question :

- La Municipalité envisage-t-elle d'anticiper les conséquences de l'application de cette loi et de les introduire au budget 2006 ? Si non, comment envisage-t-elle de pratiquer ?

Deuxième question :

- La Municipalité peut-elle distribuer l'inventaire de ses représentants à la haute direction des personnes morales selon les critères fixés par la nouvelle loi, ceci pour information au Conseil communal avant la séance traitant du budget 2006 ? Si non, pourquoi ?

Je remercie la Municipalité de prendre acte de ces questions.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Comme vous l'aurez entendu et constaté, cette question est relativement technique et je vous invite donc à nous octroyer le temps nécessaire à construire sa réponse.

**Monsieur Jean-François TROYON :**

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa brillante réponse, mais comme c'est juste avant le budget 2006, cela lui donne jusqu'au mois de décembre. Est-ce qu'il est satisfait ?

**Monsieur le Président :**

Il semble l'être !

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Yves RICHARD (Coût du parc de la Marive)**

Lors de l'assemblée organisée par l'Union des sociétés locales concernant l'attribution des lotos, quel ne fût pas mon étonnement d'apprendre qu'une société organisant une manifestation à la Marive et qui désire bénéficier de la totalité du parc pour son organisation devra s'acquitter d'une somme de Fr. 100.- en semaine et de Fr. 200.- le dimanche.

Ma question :

- Quelle raison a poussé la Municipalité à taxer une fois de plus les utilisateurs de cette salle qui devient de plus en plus chère et qui va inciter les sociétés locales à organiser leurs manifestations hors de la Ville.

Je rappelle que cette salle a été construite aussi pour les sociétés locales.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Effectivement, la Municipalité a décidé d'introduire cette disposition nouvelle, par comparaison avec ce qui se fait pour le « tarif congrès » et le « tarif privé » et uniquement lorsque l'utilisateur de la salle de la Marive demande explicitement que le parking lui soit réservé entièrement pour sa manifestation. Il n'y a pas de location si l'utilisateur met à disposition le parking et ne s'inquiète pas de savoir si d'autres personnes vont y stationner pendant la manifestation. Par contre, lorsqu'il demande que ce parking lui soit réservé entièrement, il y a une taxe d'utilisation, qui représente la moitié du prix facturé à des utilisateurs privés ou congrès.

**Monsieur Yves RICHARD :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse. C'est clair que je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. Le dimanche, il est vrai que le parking n'est pas payant, mais je ne vois pas pourquoi on remet encore une taxe. Pour ces Fr. 200.-, est-ce que le personnel de la Marive sera devant les barrières pour contrôler ? J'invite la Municipalité à revoir cette taxe, car j'estime qu'elle n'est pas normale envers nos sociétés locales.

\* \* \* \* \*

---

**Question de Monsieur Yves RICHARD (Circulation à la rue du Coin-de-Terre et plus particulièrement au prolongement de la route qui longe les Vernes).**

Le prolongement de la route en bordure des Vernes (route se situant derrière le quartier des Foulques) est interdit aux voitures et motos, mais de plus en plus de scooters et vélomoteurs empruntent ce passage, ce qui occasionne un grand danger pour les piétons, les vélos et les rollers. Plusieurs accrochages ont déjà eu lieu, heureusement sans gravité.

Ma question est la suivante :

- Ne serait-il pas possible de réserver cette route uniquement aux piétons, aux vélos et aux rollers ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je crois, Monsieur le Conseiller, qu'on va étudier la question.

A première vue, je dirais que si l'on interdit les scooters et les vélomoteurs, ceux qui voudront aller en direction de Grandson devront emprunter la route cantonale. Il faudra donc peser le pour et le contre et savoir comment peuvent être gérées les deux choses avant de les envoyer sur la route cantonale.

C'est très volontiers que nous allons nous pencher sur ce problème-là et nous vous répondrons dans une prochaine séance.

**Monsieur Yves RICHARD :**

Je remercie Monsieur CARRARD de sa réponse. Ceci avait été fait avant l'ouverture du tronçon de la N5. Avec l'ouverture de la N5, on a tout de même passablement diminué le trafic sur l'avenue de Grandson. Je comprends le risque pour les jeunes avec leurs scooters et leurs vélomoteurs, mais il y a aussi un danger dans ce quartier, car il y a énormément de monde qui y passe. Il faudrait éviter un accident, il y en a déjà d'ailleurs eu quelques-uns.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Laurent GABELLA (Passes pour les musées yverdonnois)**

Nous sommes tous ici conscients qu'Yverdon-les-Bains et sa région bénéficient de nombreux attraits dont il conviendrait d'exploiter tout le potentiel, malheureusement largement sous-estimé dans notre propre population, en améliorant sans cesse la qualité de notre accueil et en utilisant nos ressources de manière efficace et moderne.

N'en déplaise aux esprits chagrins qui vont soupirant qu'Yverdon-les-Bains n'est ni Zermatt ni Saint-Tropez, oubliant sans doute qu'il n'y a pas si longtemps l'une abritait quatre bergers et l'autre trois pêcheurs, nous savons notre Municipalité engagée à fond dans ce processus promotionnel, consciente qu'elle est de l'enjeu que représente le tourisme auprès de nos commerçants en particulier et de notre économie en général.

Parmi nos nombreux atouts, nos trois musées, la « Maison d'Ailleurs », le « Musée de la Mode » et celui « du Vieil Yverdon », nous feraient certainement plus d'envieux si nous parvenions à mettre en place toutes les mesures utiles à leur promotion.

Nous pourrions par exemple imaginer, cela n'a rien de révolutionnaire, cela se pratique à peu près partout en dehors de la Bordurie et de la Syldavie, un seul passe pour les trois institutions ?

Nous pourrions penser que lorsque Madame Snowball, de passage dans notre cité, n'a que trente minutes à consacrer à son perfectionnement culturel et qu'elle choisit pour ce faire le Musée de la Mode, elle n'aura pas à s'acquitter, en plus de l'entrée dans ledit Musée, de celle dans un autre Musée qu'elle ne visitera pas.

A peine audacieux, nous pourrions croire que ces institutions feraient tout leur possible pour se rendre agréable à leur clientèle potentielle et à toutes celles et tous ceux susceptibles de leur amener des visiteurs comme, par exemple, les guides yverdonnois.

Or, en Yverdonnerie, le projet de passe est, pour d'obscures raisons, irréalisables, le Musée de la Mode ne se visite pas sans celui du Vieil Yverdon et la visite guidée hebdomadaire et gratuite qui voudrait bien commencer par le Château, édifice que je pensais public, doit y renoncer, ou payer son entrée au musée.

En somme, rien que de la quotidienne et banale mesquinerie dont il convient de se débarrasser par un traitement approprié lorsque l'on tient, comme on dit, le couteau par le manche. Par exemple, lorsque les comportements inadéquats ont lieu dans des institutions subventionnées, il semble assez aisé à ceux qui détiennent les cordons de la bourse d'exercer une légère, diplomatique mais efficace pression, exactement là où ça gêne.

Force est de constater, Monsieur le Président, chers collègues, que ce minimum ne se fait pas, que le bon sens des professionnels du tourisme est heurté, que la mission de ces institutions est biaisée, et que, si la Municipalité est intervenue, son intervention est restée sans effet.

Il y a là un grand, un profond mystère : de quels pouvoirs occultes disposent les Musées pour ainsi défier les consignes élémentaires de coopération et de savoir-vivre que notre Exécutif n'aura pas manqué de leur rappeler ?

Quelles ténébreuses puissances contrôlent-elles ? Quels sont-ils ces inimaginables et inquiétants obstacles qui creusent la route de la coopération entre les institutions d'abîmes infranchissables ?

Ma question à la Municipalité est donc la suivante :

- Les subventions que nous versons à ces institutions sont-elles vraiment remises à des personnes physiquement et psychiquement humaines en tout point, ou à des êtres dotés de supers pouvoirs d'origine peut-être extra-terrestre ?

Le contribuable a le droit d'être rassuré.

*(Applaudissements)*

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Devant tant de lyrisme, je m'incline et je vous répondrai lors d'une prochaine séance.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Walter ECKINGER (Pose d'un modérateur de trafic à la rue des Moulins)**

J'ai déjà posé la même question l'année passée. Cela concerne la rue du Milieu, qui est un lieu public, peut-on presque dire, puisque c'est une zone piétonne.

Comme on a vécu ces dernières semaines avec des températures bien agréables, les après-midi, il y a des familles avec leurs enfants qui jouent carrément dans la rue. Quelle ne fût pas ma surprise concernant la circulation des vélos ! Il y a des jeunes de la ville d'Yverdon et aussi des cyclotouristes qui traversent la rue du Milieu dans les deux sens, souvent à des vitesses inadaptées. Vu que c'est une rue piétonne, il doit y avoir une signalisation : Interdiction totale de circulation. Si vous regardez du côté de la Place de l'Amitié, le signal est posé sur le mur du Twins, sprayé, souvent un peu caché par le magnifique tilleul qui orne cette place. Il n'y a donc aucune signalisation adéquate, ni de policiers qui pourraient éventuellement inciter les cyclistes à poser le pied à terre.

J'aimerais avoir une réponse, et pas dans une année.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Nous quittons le côté lyrisme pour revenir sur des problèmes nettement plus terre à terre. Il est vrai que le vélo est un magnifique objet et en même temps c'est un objet de souci à Yverdon.

Nous allons donc revoir les problèmes de signalisation, si je vous ai bien compris, Monsieur le Conseiller et inciter les gens, par une campagne de prévention, à mettre pied à terre et à respecter ce lieu afin qu'il soit le plus convivial possible.

\* \* \* \* \*

**Intervention de Madame Gloria CAPT (Réception des rapports des commissions)**

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la réponse que vous avez apportée au sujet du souhait que j'ai exprimé lors du dernier Conseil, mais je m'étonne de votre réaction défensive.

Mon souhait n'était naturellement pas une attaque personnelle, mais un constat objectif. Depuis le début de l'année, la plupart des rapports arrivent le mardi avant le Conseil. Votre réponse m'étonne d'autant plus que vous ne cessez de prôner plus de démocratie depuis votre accession à la Présidence.

Eh bien, la démocratie implique aussi que nous ayons le temps de nous préparer correctement pour le Conseil, ce qui n'est pas le cas cette année, en recevant les rapports aussi tard. La démocratie implique également que les Conseillers communaux puissent s'exprimer librement et la démocratie implique enfin que vous puissiez accepter les remarques. Je vous remercie.

\* \* \* \* \*

**Monsieur Pierre-André MICHOUD :**

Je reviens sur la question précédente et la réponse de Monsieur le Municipal CARRARD.

Une chose m'a interpellé lorsque Monsieur le Conseiller a dit qu'il s'agissait aussi des cyclotouristes qui passent par là. Je crois savoir qu'à l'époque où l'Office du Tourisme était encore à l'Hôtel de Ville, il y avait la fameuse « route 5 » pour cyclotouristes qui passe par le centre-ville.

Monsieur le Municipal, si vous étudiez une solution pour les écriteaux, pensez également à celui de la « route 5 ».

Cette place étant maintenant fermée, il est vrai que le cyclotouriste qui veut suivre le fameux itinéraire qui mène de Romanshorn jusqu'à Genève, est un peu perdu. Ce serait un peu dommage qu'il se perde à Yverdon... bien que s'il se perd, il passera une nuit de plus à Yverdon !

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est volontiers que nous allons vérifier ce tracé qui, sauf erreur, passait par la rue du Four et voir s'il ne pourrait pas passer par la rue Haldimand ou une autre rue.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Mise à disposition de la Marive aux sociétés locales).**

A Yverdon, pas de casino, mais des lotos...

Le poumon d'une ville, c'est aussi ses sociétés locales, leur enthousiasme, leur dévouement, leur savoir-faire et surtout leur importance quant à la formation sportive, culturelle et récréative.

Toutes les sociétés ont de gros soucis financiers, certaines sont soutenues par des participations financières, d'autres par la mise à disposition de locaux agréables et fonctionnels gérés par le secrétariat aux sports. Et il y a celles de l'ombre qui tournent tout juste et qui font aussi un travail exemplaire.

Alors, abordons par ces propos la mise à disposition de la Marive, faut-il le relever encore, Monsieur le Conseiller RICHARD l'a dit tout à l'heure, salle mise à disposition des sociétés locales en priorité.

Alors, quand on parle de priorité, cela peut devenir dangereux !

Oui, en effet, pour établir le calendrier des lotos de la saison 2005-2006 le 22 juin dernier, il a fallu faire une telle gymnastique, avec la bonne volonté de l'intendant de la Marive, que des lotos sont fixés du 2 septembre au 23 juin 2006 (plus de 60).

Mais là où cela devient gênant, et excusez-moi du terme « casse gueule », c'est que des lotos ont dû être fixés les mercredis et jeudis soirs, en plus des rares week-ends disponibles, soit un fiasco presque assuré ; donc cela ne vaut plus la peine d'en organiser... pourquoi avons-nous bâti la Marive ? Dommage !

Alors ma question est la suivante à Monsieur le Municipal d'URBAT :

- Monsieur TREYVAUD, on a entendu parler d'un éventuel rachat de l'ancien arsenal, est-ce un mirage ou du sérieux ? Ne pourrait-on pas constituer une société, un groupe de travail englobant en plus des partenaires officiels, la SIC, l'Union des sociétés locales et bien d'autres encore, les garagistes, les exposants divers ?

Et finalement, on reviendrait au bon vieux temps où tous les lotos se jouaient dans les premiers mois de l'année, et cela sans changements de dates incessants et surtout sans y rajouter avec peine les lotos que la Municipalité accorde en plus pour marquer tel ou tel événement, sans en référer au comité de l'USLY.

La concurrence est telle avec nos voisins Fribourgeois et Neuchâtelois qu'il faut absolument revoir le calendrier et pourquoi pas occuper bientôt l'ancien arsenal, reconverti en salle de sociétés bis avec priorités aux lotos, lotos qui fournissent une manne bienvenue aux sociétés locales et bien entendu aussi à la Commune, avec en plus de la location, un 6% du chiffre d'affaires, soit plus d'un million, versé à la caisse communale, dans un fonds probablement tenu discret, puisqu'il n'apparaît jamais dans les comptes. Il est peut-être mélangé, comme disait Monsieur le Conseiller COUSIN, dans un poste XY ou Z. Et un autre 6%, soit au total 12%, est également versé à l'Etat.

### **Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Il est vrai que la Municipalité a été abordée par le Conseil d'Etat, qui est propriétaire des bâtiments des anciens arsenaux et qui souhaite avoir la possibilité de vendre cette parcelle, construite, de 10'200 m<sup>2</sup>, à la Commune.

Si l'Etat avait fait un prix exceptionnellement bas, un préavis vous aurait déjà été adressé par la Municipalité pour acquérir cette parcelle. Le problème est que nous n'arrivons pas à nous entendre sur le prix. Je ne peux pas vous en dire plus s'agissant du prix, puisqu'il n'y a pas de raison que l'Etat connaisse tous les tenants et les aboutissants de la formation d'une offre par la Commune.

En revanche, sur les principes généraux, on peut dire différentes choses. Tout d'abord, une ville généralement s'enrichit, pour autant que le prix soit convenable, lorsqu'elle a la possibilité d'acheter une parcelle. Cela lui permet de diriger l'aménagement dans le secteur, de procéder à des échanges, de participer à des promotions immobilières. Il y a toute une série d'avantages, pour une collectivité publique, d'être propriétaire de parcelles réparties sur l'ensemble du territoire communal. Dans le cas particulier, cette parcelle est intéressante, car elle est à proximité de la Marive, et cela pourrait permettre les synergies auxquelles vous pensez ; elle est à proximité de la caserne des pompiers et cela pourrait permettre certaines expansions ; elle est à proximité de la zone sportive qui, elle-même, a tendance à s'étendre ; elle est à proximité des rives du lac, qui font l'objet des soucis constants de la Municipalité et de ce Conseil. Ces motifs font que la Commune aurait tout intérêt à se porter acheteuse de cette parcelle, parce qu'elle est située à un endroit extrêmement important.

Pour que la Municipalité puisse présenter à ce Conseil une offre pour l'acquérir, il faut que l'on s'entende sur le prix et il faut aussi que l'on puisse trouver les possibilités de rentabiliser cette dépense, ou de rentabiliser cet achat.

On sait qu'il y a le Comptoir du Nord Vaudois qui occupe les anciens arsenaux, quinze jours, trois semaines, voire un mois si l'on compte le temps de la préparation et du démontage. On sait qu'il y a une soixantaine de lots qui pourraient être organisés dans ces bâtiments. Le Comptoir du Nord Vaudois et 60 lots, cela ne permet pas de rentabiliser ces bâtiments et cette parcelle toute l'année. C'est donc manifestement insuffisant.

La Municipalité a décidé de désigner une Commission, chargée de trouver des solutions, notamment quant à l'utilisation et à la rentabilisation de l'investissement si elle se décidait à vous proposer d'acheter ces bâtiments et cette parcelle. On pourrait imaginer que l'on s'adresse à une société qui s'occupe des événements. On pourrait imaginer que la Municipalité s'oriente vers une utilisation de ces bâtiments, qui correspondrait à peu près, toute proportion gardée, à ce que fait Lausanne avec Beaulieu. On pourrait imaginer les synergies avec la Marive car si certains lots, les moins importants, quittaient la Marive, on pourrait davantage rentabiliser la Marive en organisant des congrès. Pour organiser des congrès, il ne suffit pas d'avoir une grande salle, il faut aussi avoir des salles d'étude, de travail, et on pourrait imaginer que dans ces bâtiments des anciens arsenaux, on crée ces salles qui manquent à la Marive pour organiser des congrès.

Il y a donc des synergies possibles, mais avant de vous proposer un achat qui porte sur des sommes très considérables, en tout cas aussi longtemps que l'Etat ne modifie pas son offre, il faut que l'on trouve des solutions quant au financement.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Monsieur le Municipal TREYVAUD me permettra d'apporter un petit complément d'information à Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ concernant le fonds caché dans lequel les émoluments sont versés. Si vous ouvrez votre livre des comptes à la page 220, vous verrez le compte 601.4356.01 : « prestations facturées à des tiers » et là vous trouverez les fameux 6% de taxes versées à la Commune.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Je remercie tout d'abord Monsieur le Municipal TREYVAUD. Je vous rappelle tout de même que l'Etat brade 12 cures et il pourrait brader l'ancien arsenal.

Je remercie Monsieur le Syndic. J'avais posé la question au groupe il y a quelques années et on n'avait jamais pu me dire dans quel poste cela se trouvait, mais c'est le montant qui m'intéresse, car c'est à nouveau un tout. Cela sera pour la prochaine fois !

**Monsieur Pierre-André MICHOD :**

Je suis étonné de la prise de position de Monsieur le Municipal TREYVAUD au sujet de cette offre de la part du canton de Vaud. Il semblerait qu'il aimerait bien brader certaines choses et que l'Arsenal, il ne veut plus le brader !

Ma question est simple : le prix offert a l'air d'être relativement conséquent. Est-ce qu'une autre personne, privée, pourrait acheter ce terrain et en faire quelque chose d'autre ? En fait, lorsqu'on offre un prix cher, c'est pour pouvoir faire jouer la loi de l'offre et de la demande. En l'occurrence, est-ce que le Canton a vraiment la possibilité de vendre à quelqu'un d'autre qu'à la Commune, étant donné la situation et l'affectation de ce terrain ? Je crois qu'on peut tout de même faire pression sur l'Etat en leur disant que cela ne sert à rien de demander un prix fort puisqu'il ne peut pas être vendu à quelqu'un d'autre. Cette situation où rien ne se passe est dommageable pour tout le monde.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Tout d'abord, l'Etat ne brade pas. Je ne sais pas s'il brade ses cures ; j'ai cru comprendre qu'il les vendait, au plus offrant, et qu'il se réservait de ne pas les vendre s'il n'obtenait pas le prix qu'il souhaitait. C'est vrai qu'il a la courtoisie, je crois qu'on peut appeler cela ainsi, de s'adresser d'abord aux collectivités publiques où les sites sont situés, avant de les vendre à des tiers.

S'agissant des anciens arsenaux, l'Etat est loin de brader sa parcelle de 10'200 m<sup>2</sup> et ses bâtiments, bien au contraire. Nous avons fait procéder à une analyse de la valeur de cette parcelle et des bâtiments et nous sommes encore très loin de l'offre formulée par l'Etat, parce que l'Etat a une vision différente de la nôtre.

Votre question est intéressante, car elle revient à se demander si on peut obliger l'Etat à ne vendre qu'à la Commune. L'Etat nous dit très clairement que si nous ne nous déterminons pas d'ici la fin de l'année, il mettra cet objet en vente, comme d'autres – ce sont les instructions que le Conseil d'Etat a donné à son Service immobilier - par des annonces d'offres publiques. Nous courrons effectivement le risque que des tiers nous passent devant, s'agissant de l'acquisition.

Je reprends votre question : est-ce que des tiers peuvent avoir suffisamment d'intérêts à acheter cette parcelle ou est-ce que la destination donnée par le plan général d'affectation à cette parcelle empêche des tiers de réaliser quelque chose d'intéressant pour eux ? Si un tiers, une société, venait à Yverdon et décidait de créer une société qui correspondrait au World Trade Center à Lausanne, pour ne prendre que cet exemple, il pourrait très certainement le faire. On est dans un secteur qui n'est pas exclusivement voué à l'intérêt public, mais on est dans un secteur où, s'agissant de la densité des constructions, il doit y avoir un decrescendo par rapport au centre-ville. Cela permet quand même suffisamment de possibilités pour qu'un tiers qui ne serait pas la Ville puisse acheter cette parcelle et en faire quelque chose.

On ne peut pas dire à l'Etat (on l'a dit, mais on n'a pas été très crédible) : cette parcelle est invendable et il n'y a que la Commune qui peut l'acheter ! Par conséquent, vendez-la nous à un prix qui défie toute concurrence ! Pour l'instant, l'offre de l'Etat, ou le prix qu'en veut l'Etat, est tout simplement impayable.

**Monsieur Pierre-André MICHOUD :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. J'encourage nos élus députés cantonaux à faire toute la pression possible de manière à raisonner un peu le canton de Vaud et qu'il ne pense pas seulement à remplir leurs caisses vides.

\* \* \* \* \*

**Question de Madame Françoise WEISSBRODT (Survol des avions de la Ville vendredi 1<sup>er</sup> juillet, veille du meeting).**

Le vendredi 1er juillet dernier dans l'après-midi, la ville d'Yverdon a été abondamment survolée et à basse altitude par des avions extrêmement bruyants. Comme la manifestation était prévue pour le samedi et le dimanche, ma question est la suivante :

- Y avait-il une autorisation particulière accordée au survol de la Ville pour ce jour-là ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Bien que n'ayant pas de Police de l'air, il est clair, tout le monde l'a compris, cette manifestation était extrêmement importante pour la région. Les gens se sont donnés beaucoup de peine pour que la Fête soit belle et elle l'a été, même si certains organisateurs auraient souhaité avoir un peu plus de clients et de visiteurs.

Néanmoins, je crois que pour qu'une manifestation pareille puisse avoir lieu, il est évident que les gens qui doivent participer au show puissent prendre leurs repères et, comme pour toute manifestation, il doit y avoir un semblant d'entraînement. La période d'entraînement était induite par la manifestation et était limitée à un jour. S'agissant de professionnels, ils arrivent à trouver leurs repères dans un délai extrêmement court, mais cela aurait été particulièrement difficile d'imaginer voir les prouesses qu'on a pu admirer samedi et dimanche sans avoir un minimum de repérage, ne serait-ce qu'au niveau de la sécurité.

Je ne suis pas un spécialiste d'aviation, mais si je devais donner une réponse, c'est celle-ci que je donnerai.

**Monsieur Walter MÜLLER :**

Pour apporter une réponse, il y a des prescriptions, des règlements pour l'espace aérien et il y a des cotes minimales qui sont prescrites en dessous desquelles il faut une permission de Berne, de l'Office fédéral pour l'aviation civile, pour pouvoir exercer. C'est même notre patrouille suisse de l'armée qui a dû avoir la permission, sauf erreur de ma part.

---

Les permissions ont donc été demandées, elles ont été faites pour ce vendredi.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter au Conseil ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président :**

Si plus personne ne demande la parole, nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et remercie également le public pour son assiduité. Je vous donne rendez-vous au jeudi 1<sup>er</sup> septembre.

Il est 21h37 ; je lève la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée et une excellente pause estivale.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 juillet 2005

	Pages
1. Appel .....	203
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2005.....	204
3. Assermentation .....	204
4. Communications du Président.....	205
5. Communications de la Municipalité .....	210
6. Préavis no 28/04 concernant l'adoption d'un nouveau règlement de ports. (Monsieur André PERRET, rapporteur).....	212
7. Préavis no 21/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'024'400.- pour la réfection générale de la rue de la Sablonnaire. (Monsieur David WULLIAMOZ, rapporteur) .....	219
8. Comptes communaux 2004. (Monsieur Claude-Alain ROMAILLER, rapporteur Commission des finances) .....	222
9. Préavis no 22/05 concernant 10 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Anna CALCAGNO, Nahuleswaran KANAGASABAI, Mico KOVCIC, Irma Teresa LEON NÄSCHER, Aca XXXXXXXX, Mustafa SEJMENOVIC, Nijaz SELIMOVIC, Ermias TESFAIESUS, Nihad TURKOVIC, Nihada TURKOVIC. (Madame Marceline MILLILOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice).....	227
10. Propositions individuelles et interpellations .....	230
<i>Motion de Monsieur Jean-François TROYON (Demande aux autorités d'un soutien très ferme aux voisins des immeubles où la FAREAS a logé ses protégés de manière concentrée.) .....</i>	
	<i>230</i>
<i>Interpellation de Monsieur Olivier MAIBACH (Circulation dans le quartier de Calamin).....</i>	
	<i>233</i>
<i>Interpellation de Madame Luisella MULLER (Augmentation du trafic à la rue des Iris).....</i>	
	<i>235</i>
<i>Question de Monsieur Jean-François TROYON (Participation financière) .....</i>	<i>236</i>
<i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Coût du parc de la Marive) .....</i>	<i>237</i>

---

<i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Circulation à la rue du Coin-de-Terre et plus particulièrement au prolongement de la route qui longe les Vernes).....</i>	<i>238</i>
<i>Question de Monsieur Laurent GABELLA (Passes pour les musées yverdonnois) .....</i>	<i>238</i>
<i>Question de Monsieur Walter ECKINGER (Pose d'un modérateur de trafic à la rue des Moulins).....</i>	<i>240</i>
<i>Intervention de Madame Gloria CAPT (Réception des rapports des commissions) .....</i>	<i>241</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Mise à disposition de la Marive aux sociétés locales). .....</i>	<i>242</i>
<i>Question de Madame Françoise WEISSBRODT (Survol des avions de la Ville vendredi 1<sup>er</sup> juillet, veille du meeting).....</i>	<i>246</i>

---

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site  
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions, archives des décisions)